

Abdoul Kadyr Sonko
Député à l'Assemblée nationale
XV^e Législature

**Question au Ministre des infrastructures et des transports terrestres et
aériens**

**Objet : Modification du décret n° 2012-444 du 12 avril 2012 relatif à
l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagés.**

Monsieur le Ministre,

Le Président de la République du Sénégal a signé le décret n° 2012-444 du 12 avril 2012, modifiant le décret n° 2001-72 du 26 janvier 2001, relatif à l'importation des véhicules, cycles et cyclomoteurs usagés. Ce décret fixe à huit (8) ans la limite d'âge pour l'importation des véhicules de tourisme.

Ces mesures, visant à limiter l'importation des véhicules en fonction de leur ancienneté, avaient été prises dans le but de renouveler le parc automobile et de protéger l'environnement contre les émissions de gaz à effet de serre provenant des pots d'échappement des véhicules anciens.

Concernant le renouvellement du parc automobile au Sénégal, cette nécessité a été soulevée par les Sénégalais eux-mêmes, qui constatent la vétusté d'une grande partie des véhicules, qu'ils soient destinés à un usage privé ou au transport interurbain.

Des véhicules de plus de huit (8) ans, circulant en toute sécurité en Europe ou aux États-Unis, peuvent tout à fait être importés au Sénégal et utilisés dans des conditions similaires. Ces véhicules contribueraient également au renouvellement progressif du parc automobile national.

C'est pourquoi cette mesure est dénoncée depuis plusieurs années par de nombreux Sénégalais, tant ceux vivant au pays que ceux résidant à l'étranger.

Monsieur le Ministre,

Qu'attend le gouvernement pour répondre à cette demande ? Il s'agirait soit de lever cette interdiction sur l'importation des véhicules de plus de huit (8) ans, soit, à défaut, de relever sensiblement la limite d'âge des véhicules autorisés à l'importation au Sénégal.

Nous vous remercions par avance pour l'attention que vous porterez à cette requête et restons disponibles pour tout échange ou complément d'information à ce sujet.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.

Fait à Dakar, le 14 janvier 2025

Abdoul Kadyr Sonko

Député à l'Assemblée nationale
XV^e Législature

